

## **Extrait des délibérations**

à la Commission permanente

N° CP-2024-9-2-6

**Séance du** lundi 25 novembre 2024

### **SUBVENTIONS TOURISTIQUES 2024**

**Présidence de** : M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine  
DELATTRE Cécile donne procuration à DEBES Vincent  
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à ZAEGEL Sébastien  
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine  
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle  
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis

#### **EXCUSEE :**

TENENBAUM Anne

#### **ABSENTS :**

BELTZUNG Maxime, FUCHS Bruno, REYMANN Anne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de tourisme est partagée entre tous les niveaux de collectivités,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-3-2-4 du 20 juin 2022 relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés à l'innovation touristique » ,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-3-2-4 du 13 avril 2023 relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés à l'innovation touristique » et approuvant les modèles-types de conventions de subventionnement,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-4-2-5 du 15 mai 2023 relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés à l'innovation touristique », approuvant le nouveau règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt précité et prolongeant de 6 mois la durée de l'Appel à Manifestation d'Intérêt précité, soit jusqu'au 31 décembre 2023 à minuit,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-5-2-1 du 18 décembre 2023 relative au Budget Primitif 2024 des politiques en faveur des dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques et prolongeant de 6 mois la durée de l'Appel à Manifestation d'Intérêt précité, soit jusqu'au 30 juin 2024,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2024-2-8-5 du 20 juin 2024 relative à la Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2024 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2024-2-2-3 du 20 juin 2024 portant nouvelle stratégie en faveur du tourisme (2024-2028) et validant la poursuite de l'Appel à Manifestation d'Intérêt précité jusqu'au 31 décembre 2028,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques, en date du 5 novembre 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », les subventions d'investissement listées ci-après à chacun des maîtres d'ouvrage mentionnés ci-dessous en vue de la réalisation de leur projet, dont le détail est joint en annexe 1 à la présente délibération, pour un montant total de 215 064 €, prélevées selon les imputations budgétaires indiquées :

Intitulé du projet	Porteur du projet	Montant de la subvention attribuée	Imputation budgétaire
Installation d'équipements pour les cyclotouristes sur les itinéraires cyclables	Communauté de communes du Pays de WISSEMBOURG (67610 - Territoire Nord Alsace)	12 849 € (taux de 30 %)	P059O014T02 (1953) 204-2041582-633
Aménagement du parcours historique du HOCHWALD	Communauté de communes du Pays de WISSEMBOURG (67610 - Territoire Nord Alsace)	100 000 € (taux de 29,6 %)	P059O014T02 (1953) 204-2041582-633
Amélioration des équipements d'accueil du Musée National de l'Automobile de MULHOUSE	Association de Gestion du Musée (68100 - Territoire Agglomération de MULHOUSE)	29 204 € (taux de 25 %)	P059O014T02 (3365) 204-20422-633
Mise en valeur du patrimoine Mennonite de SALM	Commune de LA BROQUE (67130 - Territoire Ouest Alsace)	4 040 € (taux de 25 %)	P059O014T02 (2186) 204-2041482-633
Création du Sentier du Tilleul	Commune de WILLGOTTHEIM-WOELLENHEIM (67370 - Territoire Ouest Alsace)	2 799 € (taux de 25 %)	P059O014T02 (2186) 204-2041482-633
Développement du camping LE FLORIVAL à ISSENHEIM	Communauté de communes de la Région de GUEBWILLER (68500 - Territoire Région de COLMAR)	47 572 € (taux de 25 %)	P059O014T02 (1953) 204-2041582-633
Mise en place d'un « Mobil OT »	Office de Tourisme intercommunautaire de l'Alsace Verte (67110 - Territoire Nord Alsace)	18 600 € (taux de 30 %)	P059O014T02 (4712) 204-20415341-633
TOTAL			215 064 €

- Précise que conformément au règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », les subventions feront l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération, après signature de la convention de subventionnement correspondante et sur présentation des pièces justificatives prévues par ce règlement ;
- Autorise, en conséquence, le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, sur la base des modèles de convention de subventionnement approuvés par délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne

d'Alsace n° CP-2023-3-2-4 du 13 avril 2023, les conventions de subventionnement particulières à intervenir avec chaque bénéficiaire mentionné ci-dessus ;

- Attribue une subvention de 6 000 € à l'association « Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite », pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2024 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2023 ;
- Attribue une subvention de fonctionnement de 10 000 € à la Ville d'ALTKIRCH pour l'organisation de la manifestation « Forêt Enchantée 2024 » ; elle sera versée en une seule fois, sur présentation du bilan moral et financier de la manifestation ;
- Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Action	Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite	P059	P059O006	P059E01	T94	1212-65-65748-633	6 000 €
Forêt Enchantée	P059	P059O001	P059E01	T94	1566-65-657348-633	10 000 €
TOTAL						16 000 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

3 non-participations au vote

Nicolas JANDER, Maire de la Commune de Altkirch

Bruno FUCHS, membre du bureau au sein de l'Association pour la gestion du musée national de l'automobile de Mulhouse

Francis KLEITZ, Vice-Président de la Communauté de communes de la Région de Guebwiller